

**2141 - Agence de développement
touristique du Bas-Rhin**

Convention financière 2012

Rapport n° CP/2012/14

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule développement touristique

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil général le projet de convention financière à intervenir avec l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin pour l'attribution de la subvention de fonctionnement 2012.

Un crédit de 2 800 000 € est inscrit au budget primitif départemental de 2012 pour permettre à l'ADT de conduire efficacement l'ensemble de ses missions au bénéfice du développement touristique des territoires bas-rhinois. Le montant en augmentation de 160 000€ par rapport à 2011 permettra en particulier de soutenir des actions innovantes et porteuses d'enjeux en matière de dématérialisation des contenus informatifs, de promotion sur le web, de développement d'outils utilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC).

La convention pour 2012, dont le projet est joint au présent rapport, définit les modalités de l'intervention financière du Département et précise les engagements des partenaires.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, approuve la convention financière pour 2012 à intervenir entre l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin et le Département.
Elle autorise son président à signer ladite convention jointe à la présente délibération.*

Strasbourg, le 21/12/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL